COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24 janvier 2017

Déclaration environnementale PEP : quels usages pour quels avantages ?

Matinée-débat organisée par l'Association P.E.P. : un franc succès

Ce mardi 24 janvier 2017, plus de 150 personnes étaient réunies autour de réalisateurs et d'utilisateurs de déclarations environnementales PEP ecopassport®. Cette matinée a permis de situer la place, l'utilisation et les avantages des fiches PEP à destination du bâtiment, de l'industrie et des infrastructures.

Des usages attendus dans le bâtiment

La 1ère table ronde réunissait les utilisateurs de PEP à l'échelle du bâtiment : l'expérimentation « Bâtiment énergie / carbone » et le nouveau label lancé par les Pouvoirs Publics est un formidable élan pour les déclarations environnementales PEP. La déclaration environnementale est l'outil indispensable qui relie l'ACV théorique à la certification pratique de bâtiments exemplaires d'un point de vue environnemental. La base INIES, qui regroupe les déclarations environnementales pour le bâtiment, est un élément essentiel de la démarche de performance environnementale.

Si les fiches PEP ecopassport® sont aujourd'hui reconnues comme des outils légitimes, il ressort également que leur contenu permettra d'aller encore plus loin : aide à la conception et écoconception à l'échelle du bâtiment. Leur exploitation ouvrira de nouvelles opportunités aux industriels pour les marchés de demain.

Des usages attendus dans l'industrie et les infrastructures

La 2ème table ronde, dédiée aux utilisateurs de PEP dans l'industrie et l'infrastructure, a permis d'appréhender l'utilité des PEP à travers ses multiples facettes. Des exploitants d'horizon différents se rejoignent sur le fait de définir la fiche PEP ecopassport® comme un élément aussi synthétique que fiable et reconnu. Gage de crédibilité, son aspect synthétique est également souligné pour une exploitation aisée, pour tout type de public.
Pour les réalisateurs, on apprécie le cadre méthodologique offert par le programme, et un faible coût d'enregistrement.

Aller plus loin

La conclusion des débats apportée par le président de l'association, Bertrand HUGOO, a permis de dégager les axes forts : des besoins croissants, de plus en plus précis, numériquement exploitables, autour d'informations environnementales fiables et précises. Les PEP ouvrent de nouvelles perspectives de marché, en Europe comme à l'international, grâce à la mise en place d'un processus de reconnaissance des opérateurs de programme. L'ensemble de ces éléments constitue déjà les ambitions de l'association P.E.P.

A propos de l'association P.E.P.
*Association à but non lucratif, l'association P.E.P. a pour mission de développer au plan international, le Programme d'éco-déclaration « **PEP ecopassport® »** portant sur les équipements électriques, électroniques et de génie climatique. A ce titre, elle définit, conformément aux exigences internationales, les procédures de fonctionnement du Programme PEP ecopassport® dans le respect des principes de déontologie et de transparence. Le programme PEP ecopassport® est LE référent des déclarations environnementales pour les équipements électriques, électroniques et de génie climatique.*

Plus d'informations sur www.pep-ecopassport.org

Contact Presse : Catherine Jagu Tel : 33(0)1 45 05 71 61 email : contact@pep-ecopassport.org